



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4250

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités de mise en oeuvre des cessations progressives d'activité (CPA). Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons pour lesquelles les professeurs de l'enseignement privé pourtant sous contrat d'association ne peuvent bénéficier, à l'instar de leurs collègues de l'enseignement public, de telles dispositions.

Texte de la réponse

Cette question fait actuellement l'objet d'une étude dans les services du ministère de l'éducation nationale, en concertation avec les autres départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4250

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2165

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2639